

pêche. Ces propositions, si elles étaient approuvées, permettraient l'adoption de méthodes de conservation pratiques à l'égard de la chasse au phoque et amèneraient le retrait graduel des activités de pêche norvégiennes ainsi que l'acceptation de la juridiction canadienne en ce qui concerne la mer territoriale de 12 milles et les zones de pêche nouvellement établies au large des côtes orientale et occidentale du Canada.

Il a été décidé que les accords proposés seraient soumis aux deux gouvernements concernés et qu'une nouvelle réunion des deux parties aurait lieu à Ottawa à la mi-juin de cette année.